

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

-

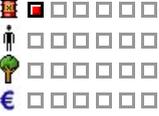
 **N°44748 - 30/10/2013 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 En fin d'après midi, lors d'un contrôle semestriel de recherche de fuite dans une grosse station d'épuration urbaine, la présence de biogaz (composé de méthane, gaz inflammable) est détectée au niveau des conduites enterrées de brassage d'un digesteur de boues de la station (2 % LIE au niveau du sol). Les conduites sont immédiatement isolées par fermeture des vannes et des essais sont réalisés quelques jours plus tard pour déterminer l'origine de la fuite. Un joint desserré sur une conduite de refoulement est à l'origine de la fuite, il est resserré. Cette fuite serait due aux arrêts et redémarrages du brassage de 2 digesteurs de la station à la suite d'une autre fuite de biogaz sur le réseau enterré, les conduites ayant de ce fait subies des contraintes importantes (ARIA 44662).

 **N°44662 - 03/10/2013 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 16h30, une alarme de détection de biogaz se déclenche par intermittence dans la salle de contrôle d'une grosse station d'épuration urbaine, l'opérateur de conduite transmet l'alerte au poste de sécurité. Pensant à une défaillance du capteur, un agent de sécurité équipé d'un ARI se rend au niveau d'un regard des tuyauteries enterrées alimentant les digesteurs de production de biogaz et confirme la présence d'une poche de biogaz à côté du capteur et dans 2 regards voisins (100 % de la LIE). L'astreinte d'exploitation est alertée à 17h30 et, soupçonnant une fuite sur une conduite enterrée, décide d'arrêter le surpresseur de brassage des boues et de ventiler mécaniquement les regards contaminés. Le dispositif est levé à 18h30 sans que la conduite fuyarde soit localisée en raison de la densité de conduites enterrées dans la zone. La recherche reprend 72 h après, des mesures sont prises pour réduire le débit de fuite et sécuriser la zone durant la recherche. Celle-ci aboutit au bout de 60 h, un trou de 4 cm est découvert à 4 m de profondeur sur une conduite en fonte (DN 400, PS=18 mbar) reliant 2 digesteurs de l'unité aux gazomètres. Un volume de 24 000 m³ de biogaz a été perdu à la suite de cette fuite. Ne pouvant être stoppée, la production de ces digesteurs est réduite par arrêt du brassage, du chauffage et de l'admission des boues ; la zone biogaz est condamnée alors qu'une ventilation est installée au niveau de la fuite. Une manchette est mise en place sur le tronçon fuyard qui est sécurisé jusqu'à l'arrêt complet des digesteurs qu'il alimente et dont la production (18 500 m³ de biogaz) est évacuée progressivement à l'atmosphère via leurs soupapes. Un morceau de la conduite s'effondre pendant les travaux, rendant la réparation impossible. Le tronçon est alors isolé par un joint réversible de type « queue de poêle ». Le réseau biogaz et les autres digesteurs de la station sont remis en service. Les 2 digesteurs impliqués sont mis en cocon (brassage 1 fois par semaine) dans l'attente du changement du tronçon accidenté, provoquant une perte de production de l'ordre de 5 % soit environ 160 kEuros. Une corrosion interne lente de la conduite en fonte serait à l'origine de l'incident. Le biogaz en sortie de digesteur est très humide au niveau de la fuite car la première purge est après le point de fuite. Par ailleurs, le biogaz produit dans cette unité est plus concentré en H₂S que dans les autres unités de digestion des boues car les boues sont moins chargées en chlorure ferrique (neutralisateur d'H₂S). Enfin, ces conduites de biogaz font partie des plus anciennes du site, subissant de ce fait une exposition plus longue aux agents corrosifs du biogaz.

 **N°44403 - 26/09/2013 - FRANCE - 69 - COLLONGES-AU-MONT-D'OR**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A 14h24, les pompiers sont appelés pour une pollution sous la forme d'une irisation blanchâtre de 3 km de long sur 20 m de large sur la SAÛNE. Les pompiers mettent en place des barrages flottants. Un dysfonctionnement du séparateur d'hydrocarbure dans une usine de collecte et traitement des eaux usées de curage d'égout a conduit à rejeter dans les eaux pluviales 15 m³ de "flottants" normalement destinés au séparateur. L'exploitant répare son installation et le polluant se disperse de manière naturelle grâce à l'action du courant du fleuve. L'inspection des installations classées est informée et se rend sur les lieux le lendemain matin.

 **N°44184 - 08/08/2013 - FRANCE - 35 - BRUZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 15 m³ de chlorure ferrique (FeCl₃, corrosif) en solution se produit sur une cuve de 25 m³ dans une station d'épuration à 11h50. Des vapeurs blanches se dégagent de la cuve. Celle-ci est vidangée par l'exploitant pour être inspectée. Les pompiers se sont rendus sur place avec une unité de risques chimiques.

 **N°43866 - 06/06/2013 - FRANCE - 91 - EVRY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un feu se déclare vers 10h30 sur un tableau général basse tension de 380 V (TGBT) alimentant une station d'épuration urbaine (100 000 équivalent habitants). Le sinistre est proche d'une cuve de fioul et de 2 autres transformateurs de 20 kV chacun. Les pompiers éteignent le feu avec des extincteurs à poudre. La station d'épuration fonctionne en mode dégradé, faute d'alimentation électrique pendant la durée des travaux. Une cellule de crise est montée par l'exploitant et la collectivité locale. Dans un premier temps, les eaux usées non traitées arrivant dans la station sont rejetées directement dans la SEINE au moyen d'un bipasse, mais la concentration en azote total du fleuve reste dans des limites acceptables pour les stations de pompage situées en aval, grâce au débit important du fleuve. Les stations de pompage en aval sont informées. La police, le service de l'électricité et un représentant de la communauté d'agglomération se sont rendus sur place. La station était en cours de réhabilitation depuis plusieurs mois pour se conformer aux nouvelles normes européennes de rejet.

 **N°43779 - 07/05/2013 - FRANCE - 57 - ROSSELANGE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite se produit vers 10h50 lors du remplissage d'une cuve de 300 l de fioul dans une société de collecte d'eaux souillées. L'hydrocarbure s'écoule dans les égouts. Les pompiers installent des barrages dans l'égout et au niveau de son exutoire dans la rivière l'ORNE à 400 m. A la suite de mesures d'explosimétrie négatives faites par les pompiers, la société pompe le fioul dans les égouts et l'épandage est traité avec de l'absorbant. L'égout est ensuite rincé. Un élu et la police se sont rendus sur place. Aucune trace de pollution n'est constatée sur la rivière.

 **N°43757 - 26/04/2013 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors d'une livraison de soude (NaOH, utilisée pour neutraliser les eaux de lavage des fumées de l'incinérateur des boues) dans une station d'épuration, un joint de la jauge de niveau en verre d'un compartiment de 7 m³ d'un camion-citerne se rompt et le produit fuit en se vaporisant sous l'effet de la pression dans la citerne qui en contenait encore 2 m³. Les vapeurs incommodent 4 employés qui sont hospitalisés. Le camion est isolé sur le site, la soude perdue est collectée dans la rétention de la zone de dépotage raccordée à un bassin de traitement. L'inspection des installations classées a été informée par la police.

 **N°43664 - 10/04/2013 - FRANCE - 54 - BRIEY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une erreur de manipulation lors d'un transfert de produits chimiques vers 10 h dans une station d'épuration, de l'hypochlorite de sodium (NaClO) est mis en contact avec du chlorure ferrique (FeCl₃). La réaction chimique forme 5 à 10 m³ de chlore (Cl₂) et 3 employés sont incommodés. Les secours établissent un périmètre de sécurité et piègent le Cl₂ dans 2 cuves de 10 m³. Une société spécialisée récupère l'effluent chloré 48 h plus tard.

 **N°43416 - 08/02/2013 - FRANCE - 39 - CHOISEY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite de faible débit est signalée à 11h30 sur une bouteille de 30 kg de chlore (Cl₂). Les employés sont mis en sécurité. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 100 m. L'un d'eux est incommodé par le Cl₂ lors d'une reconnaissance sous masque respiratoire. La bouteille est déplacée à l'extérieur et un technicien spécialisé dans les gaz industriels se rend sur place. La bouteille ne pouvant être fermée, il est décidé de l'immerger dans un bassin de décantation de 1 800 m³. La municipalité interdit le chemin d'accès à la STEP.

 **N°43522 - 11/12/2012 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de biogaz (composé majoritairement de méthane, CH₄, gaz inflammable et explosible) est détectée vers 11h45 par une balise mobile dans la zone de digestion des boues d'une station d'épuration urbaine, où se trouve un tronçon d'une tuyauterie haute pression enterrée reliant 2 sphères de stockage du biogaz produit (DN : 300 mm, Ps : 3 bars). Un périmètre de sécurité est mis en place à 11h55 et la tuyauterie est isolée à 14 h par un dispositif de type "queue de poêle" (joint réversible à lunette) en amont et par la fermeture d'une vanne manuelle en aval, puis décomprimée. Une tranchée est ouverte grâce à un camion aspirateur vers 15 h pour inspecter la tuyauterie, permettant de localiser la fuite au niveau d'une bride vers 18h30. Après analyse, la perte d'étanchéité est due à une corrosion interne lente causée par la trop faible vitesse de circulation du biogaz à ce niveau (le biogaz est corrosif et toxique en raison de la présence d'H₂S). L'exploitant remplace la tuyauterie en fonte par une composée d'un matériau plus résistant (PEHD) et d'un diamètre plus petit pour augmenter la vitesse de circulation du fluide.

 **N°42923 - 18/10/2012 - FRANCE - 54 - MAXEVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un des événements de surpression d'un digesteur de boues de 3 000 m³ d'une station d'épuration urbaine, classée Seveso d'une capacité de 80 000 m³/ jour, se bloque intempestivement en position ouverte à 10h15. Du biogaz (composé à 60 % de gaz méthane inflammable) produit par le digesteur et des boues d'épuration s'échappent autour de ce dernier. Les services de secours, intervenant avec 20 hommes et 2 engins, établissent un périmètre de sécurité de 100 m autour de la station. L'activité de la zone industrielle où se trouve la station n'est pas perturbée car seule une portion du boulevard voisin est coupée. La boue s'écoule dans la rétention de l'unité de digestion. Des relevés d'explosimétrie autour du digesteur se révèlent nuls. Une société spécialisée récupère la boue se trouvant dans la rétention entre 13 h et 19h30. A partir de 19h30 et après l'arrêt des 3 digesteurs de la station, une procédure d'inertage du ciel gazeux du digesteur accidenté est mise en oeuvre à partir d'une citerne mobile d'azote acheminée sur site qui alimente un camion injecteur. L'opération dure 48 h, la production de biogaz dans le digesteur accidenté diminuant progressivement avec la chute de température des boues. Les autres procédés de la station continuent de fonctionner normalement. Le maire, la police et des équipes de la communauté urbaine se sont rendus sur place. Une expertise est menée pour connaître la cause du blocage de l'un des 24 événements récemment installés sur les digesteurs de la station.

 **N°42820 - 01/10/2012 - FRANCE - 43 - BLAVOZY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors d'une opération de maintenance consistant à changer une cuve dans une station d'épuration, 300 l de chlorure ferrique (FeCl₃) s'échappent de cette capacité de 20 m³ et polluent la SUMENE. Une pollution du cours d'eau sur 5,7 km ainsi que des poissons morts sont constatés. Les pompiers, la gendarmerie, le maire et l'ONEMA se sont rendus sur place.



N°42486 - 24/07/2012 - FRANCE - 29 - GUILERS

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de chlorate de soude avec dégagement de fumée se produit sur un conteneur de déchet dangereux dans une société de collecte et traitement des effluents industriels. Les employés évacuent le site. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 16h30. Les eaux d'extinction utilisées sont récupérées dans des bacs de rétention. Un mélange incompatible serait à l'origine de l'incident car le conteneur était prévu pour stocker des produits phytosanitaires mais contenait d'autres produits dont un agent de durcissement (butanox) mal conditionné.



N°42659 - 23/07/2012 - FRANCE - 31 - BLAGNAC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration urbaine, 2 employés tentent vers 9 h de déboucher 2 canalisations sur l'installation de remplissage des bennes de récupération des boues issues du traitement des eaux usées. Rencontrant un problème avec l'une d'entre elles (D 150 mm), un des employés se rend dans le local technique pour augmenter la pression de la canalisation et faciliter le débouchage. La conduite éclate peu après l'augmentation de pression. L'employé resté à proximité des conduites est gravement blessé au visage et les eaux usées éclaboussent ses plaies. Pris en charge par le SAMU et opéré dans la soirée, son pronostic vital est engagé. La police effectue une enquête pour déterminer les causes de l'accident.



N°42235 - 27/05/2012 - FRANCE - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un défaut d'alimentation électrique met en panne dans l'après-midi l'automate de conduite d'une station d'épuration urbaine. Cette panne conduit à la mise hors service durant 4 h des pompes de relevage des eaux usées à l'entrée de la station, ainsi que des alarmes prévues pour empêcher le rejet d'effluents non traités. Les eaux usées se rejettent directement dans l'ORNE en aval du site. Ce rejet dans le fleuve sera évalué 5 470 m³, soit 15 % des eaux traitées quotidiennement. Une enquête est effectuée pour identifier l'origine du défaut électrique. Dans l'attente des résultats des analyses microbiologiques, la préfecture interdit le ramassage des coquillages et la baignade dans 5 communes : Merceville-Franceville, Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer. Les premiers résultats des analyses réalisées permettent de lever l'interdiction de baignade le lendemain, mais les analyses sur les coquillages montrent une contamination biologique (germes fécaux) supérieure au seuil réglementaire. L'interdiction de ramassage est donc étendue et prolongée de plusieurs jours.



N°42156 - 13/03/2012 - FRANCE - 54 - MAXEVILLE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration urbaine, 2 explosions successives se produisent à 13h28 puis 13h32 au niveau d'une ligne de séchage des boues. La 1ère explosion a lieu dans le filtre à manches qui capte les poussières de boues libérées par le cyclone, et la 2ème à la sortie du filtre à manches vers l'échangeur à huile thermique réchauffant l'air de séchage avant son injection dans le sécheur à l'aide du ventilateur de recirculation. L'exploitant arrête les installations de séchage de boues qui se refroidissent progressivement, les boues sont expédiées non séchées. La ligne de séchage accidentée est gravement endommagée, mais aucune victime n'est à déplorer. Les lignes de séchage n'étaient plus alimentées en boues depuis 12h49 en raison d'une température d'huile supérieure au seuil de coupure en sortie de sécheur. En raison d'une série de dysfonctionnements sur le débit d'eau entre 13 h et 13h05 conduisant à un excès d'eau dans le sécheur, l'opérateur a fermé manuellement les vannes d'alimentation en eau du sécheur pour limiter cet excès ; température et concentration en oxygène dans le sécheur augmentent alors régulièrement à partir de 13h13 à la suite de l'évaporation de l'eau injectée avant fermeture des vannes, réchauffant les manches déjà colmatées par les boues séchées. L'atmosphère, saturée de poussière de boues sèches et d'oxygène (supérieur à 20 %), devenue explosible, s'enflamme sur un point chaud (air chaud, parois à 150 °C en sortie du sécheur ?). L'automate de conduite n'a pas mis en sécurité la ligne de séchage à la suite de la coupure de l'alimentation en boue, les 2 conditions d'arrêt n'étant pas remplies simultanément ; si la teneur maxi en O₂ a bien été atteinte (supérieur à 16 %), la température de l'huile thermique est toujours restée inférieure à 265 °C, valeur retenue comme seuil de coupure. La 1ère explosion dans le filtre à manches projette des poussières de boues sur l'échangeur qui se colmate à son tour, les poussières s'échauffent jusqu'à 200 °C et la 2ème explosion a lieu 4 min plus tard. Une interface de conduite confuse, aux alarmes non hiérarchisées en fonction de leur criticité, n'a pas permis à l'opérateur de détecter l'augmentation de la température dans le sécheur (de 110 à 150 °C en 15 min) et de la teneur d'O₂ dans l'atmosphère du sécheur (10 à 21 % en 19 min, la pression restant dans sa plage normale de fonctionnement jusqu'à la 1ère explosion). Plusieurs mesures sont prises : - modification de l'automate de conduite conduisant à l'arrêt de l'unité de séchage sur 1 paramètre anormal et non 2 simultanément, - installation de capteurs de température supplémentaires sur la ligne de séchage, - amélioration de la visibilité des alarmes de conduite et hiérarchisation des niveaux d'alarmes.



N°42038 - 04/03/2012 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A 19h27, un défaut sur une vanne de maillage provoque l'arrêt automatique du ventilateur du réseau d'extraction du biogaz depuis le gazomètre d'une station d'épuration urbaine. Les agents de maintenance ne réussissent pas à résoudre rapidement ce défaut bloquant et le gazomètre (sphère) monte en pression (débit entrant supérieur à débit sortant). La côte maximale étant atteinte, l'exploitant commence à dégazer (déluter) à l'atmosphère le biogaz (gaz inflammable composé de 65 % de CH₃, 34 % de CO₂ et diverses impuretés dont du H₂S à 50 ppm). Le défaut de la vanne étant réparé au bout de 1 h, un 2ème défaut bloquant (défaut de mesure) apparaît sur l'automate, ce qui oblige l'exploitant à prolonger le délutage pendant 1h30, le temps de faire intervenir un automaticien extérieur. Le transfert de biogaz reprend vers 22 h, mettant fin au délutage ; 2 275 m³ de biogaz, soit 2,3 t sont relâchées à l'atmosphère. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de l'unité biogaz pendant le délutage. Le vent qui souffle ce jour-là permet de diluer le biogaz rejeté, réduisant ainsi la zone des dangers. Le défaut de mesure apparaissant dans l'automate quand le niveau de biogaz dépasse 8 m dans le gazomètre est supprimé, la programmation de tous les modes de fonctionnement de l'automate est vérifiée et les modifications nécessaires à la suppression des défauts bloquants identifiés sont apportées. Un accident similaire s'était produit 2 ans avant (ARIA 38485).



N°42739 - 01/02/2012 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A la suite d'un endommagement accidentel du réseau de stockage du biogaz (ARIA 42731), une station d'épuration urbaine classée Seveso doit brûler à la torche depuis 5 jours le biogaz produit en continu par la digestion des boues « primaires » de décantation. A 5h14 en période de grand froid, l'alarme de non-détection de la flamme pilote de la torche se déclenche dans la salle de conduite de la station et l'opérateur n'arrive pas à redémarrer la torche. Quelques minutes après, la pression augmente dans le ciel gazeux des digesteurs – jusqu'à 49 mb - sans que leurs soupapes de sécurité s'ouvrent. Un examen de la torchère montre que sa vanne d'alimentation et ses brûleurs sont gelés : un dispositif de soufflage d'air chaud est mis en place pour dégeler ces éléments avant de les calorifuger. Faut de pouvoir brûler le biogaz à la torche, 180 Nm³ de biogaz sont relâchés à l'atmosphère pendant 30 min par les soupapes des digesteurs qui doivent préalablement être dégelées. Le service d'exploitation intervient pour forcer en position ouverte les vannes d'isolement du réseau biogaz qui s'étaient refermées, permettant de réalimenter la torche à 5 h 45 une fois les alarmes de pression des digesteurs désactivées. La surpression dans le corps des digesteurs a provoqué la casse du corps d'un surpresseur de brassage des boues.

L'enquête menée par l'exploitant montre que des sondes de pression installées dans les digesteurs de boues ont gelé, provoquant des perturbations de la mesure de pression. L'automate de conduite a alors déclenché la coupure de l'alimentation en biogaz du gazomètre et de la torche depuis les digesteurs, provoquant ainsi l'extinction de la torche et le gel progressif de ses brûleurs et de sa vanne d'alimentation en position fermée.

L'exploitant met en place une surveillance spécifique des courbes de pression dans les digesteurs et définit des consignes d'exploitation en cas de fluctuation des pression dans les digesteurs par temps froid (dégel des sondes) et de panne de la torche (isolement de la torche et arrêt des digesteurs). Dans les jours qui suivent, des dispositifs de réchauffage automatique des éléments sensibles de la torche (traçage) sont installés en plus des calorifugeages et les soupapes des digesteurs sont sécurisées pour éviter le blocage par le gel. Enfin, des mesures de réduction du volume de boues produits sont envisagées en cas de nouveaux problèmes sur les digesteurs, par arrêt de la décantation primaire mais qui entraîneraient des rejets d'eaux traitées non-conformes dans le milieu aquatique (excès d'azote en particulier).



N°42731 - 27/01/2012 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Lors de travaux de modernisation d'une station d'épuration intercommunale classée Seveso, un employé ramène une grue mobile vers son parking après avoir déplacé une pompe quand le bras de l'engin, mis en position haute, heurte à 10h30 le portique supportant une tuyauterie aérienne de biogaz situé à 5,9 m au dessus de la voie de circulation. Le choc arrache le portique de ses plots en béton et s'affaisse. La tuyauterie se déforme, s'arrache sur plusieurs mètres de ses supports implantés le long de la voie mais ne rompt pas. L'employé descend de l'engin et actionne à 10h32 l'arrêt d'urgence qui déclenche la vanne de coupure de la tuyauterie et l'arrêt des compresseurs de biogaz reliés à la sphère de stockage par la tuyauterie accidentée. Cet arrêt brutal provoque une légère surpression dans le ciel gazeux des digesteurs de boues produisant le biogaz et l'ouverture de leurs soupapes de sécurité. Le personnel de conduite de l'unité « boues » déclenche le torchage du biogaz produit par les digesteurs, mais 250 m³ de biogaz (soit 0,2 t, gaz composé à 60 % de méthane inflammable) sont largués à l'atmosphère via le soupapes le temps de déclencher le torchage par l'atteinte du niveau haut dans le gazomètre souple vers lequel 100 % du biogaz produit est orienté. Le POI est déclenché à 10h35 et le personnel évacue la station. L'inertage de la tuyauterie accidentée est lancée à 10h50, puis les tuyauteries de biogaz en amont des compresseurs et en aval de la sphère de stockage sont consignées au moyen de vannes cadenassées et de platines. Dans l'attente des réparations, le fonctionnement de la station continue mais le biogaz produit est directement brûlé à la torche sans être valorisé. Les dommages sont estimés à 150 kEuros.

Le conducteur de la grue mobile avait levé le bras car en position abaissée il gênait la visibilité à droite et dans le rétroviseur, et en position très haute pour éviter que le moufle reste à hauteur d'homme (risque de blessure par balancement). De plus l'indicateur de hauteur de l'engin ne donne que la hauteur du moufle et non la hauteur totale du bras, conduisant les conducteurs de l'engin à ne plus prêter attention à ce paramètre.

L'exploitant met en place les mesures correctives suivantes :

- Mis en place de portiques pour protéger tous les passages de tuyauteries aériennes et passerelles ;
- Un véhicule escorte systématiquement la grue mobile lors de ses déplacements bras abaissé pour pallier son manque de visibilité ;
- Étude du remplacement de la grue mobile par un modèle possédant une meilleure visibilité avec le bras abaissé ;
- Sensibilisation des conducteurs à la nature de l'indication de hauteur donnée par l'engin.


N°41050 - 04/10/2011 - FRANCE - 05 - LA BEAUME
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A 13h30, les roues droites d'un camion citerne transportant 20 m³ de déchets en solution contenant du tétrahydrofurane (THF), du tétrachlorotoluène et du sulfochlorure de benzène mordent le bas côté et s'immobilisent dans le fossé de la RD 993 au niveau du col de Cabre. Le véhicule est incliné vers la droite mais la citerne est intacte et le chauffeur indemne. La circulation est coupée jusqu'à 15 h puis réouverte en alternat. A 16h30, elle est à nouveau coupée pour permettre le dépotage de la cargaison et le relevage de l'ensemble routier. L'intervention s'achève vers 18h45. La gendarmerie et un représentant de l'exploitant départemental des routes se sont rendus sur place.


N°41060 - 04/10/2011 - FRANCE - 06 - MENTON
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une rupture de canalisation au niveau d'une station d'épuration, une pollution est repérée sur les plages du centre ville de Menton. Plusieurs plages restent fermées pendant 48 h et la baignade interdite pendant 6 jours sur décision de la mairie. Des analyses de qualité de l'eau sont lancées. Ce sont des odeurs nauséabondes qui ont alerté les baigneurs et les riverains. C'est une fuite sur un tuyau de secours d'évacuation des eaux usées qui est à l'origine de la pollution, le tuyau était en service car le tuyau principal était en cours de maintenance par l'exploitant. Les travaux sont suspendus jusqu'à réparation du tuyau de secours.


N°40873 - 27/08/2011 - FRANCE - 72 - TELOCHE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Du chlorure ferrique (produit acide et toxique pour l'environnement aquatique) provenant des effluents d'une station d'épuration pollue le RHONNE, un affluent de la SARTHE, sur 2 km et provoque la mort de 1 300 poissons. Selon la municipalité, la station d'épuration municipale venait d'être mise en service et la fuite de chlorure est due à un accident technique. Les pompiers installent un filet pour récupérer les poissons. Le lendemain, les poissons morts sont évacués par la société exploitant la station pour être identifiés par l'ONEMA, le pH de l'eau étant redevenu normal et la fuite enrayée.


N°40727 - 15/08/2011 - FRANCE - 29 - CAMARET-SUR-MER
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 14h30, une bâche vinyle contenant 300 m³ de boues liquides de traitement en attente de valorisation (séchage et épandage) se rompt dans une station d'épuration communale. Les boues se déversent dans le réseau des eaux pluviales qui n'est pas isolé et s'écoulent dans le centre ville (1000 m² de voiries reçoivent 150 m³ de boues) et le port de pêche (1000 m² touchés par 50 m³ à marée basse). Les pompiers isolent le réseau des eaux pluviales et une cellule DEPOL vérifie l'étanchéité des regards d'eaux pluviales. La commune informe les marayeurs qui arrêtent le pompage d'eau de mer dans leurs viviers. Un arrêté municipal interdit la baignade sur les plages voisines malgré la période estivale et le lendemain un arrêté préfectoral interdit la baignade, la pêche, le ramassage des coquillages et le pompage d'eau à des fins aquacoles dans l'anse de Camaret. L'opérateur fait pomper les boues restantes dans la bâche par une société privée pendant que les pompiers, aidés d'employés municipaux, nettoient les réseaux pollués au moyen d'un fourgon pompe et d'un camion citerne. Les boues récupérées sont stockées dans un bassin désaffecté (la station ayant été rénovée quelque mois avant l'accident). Les analyses micro-biologiques menées sur les moules ne montrant pas de contamination, l'arrêté préfectoral est levé 72 vh après l'accident. La bâche en plastique avait été achetée en 2003 pour recueillir le trop-plein de boues provenant de l'ancienne station d'épuration, mais la cause de sa rupture n'est pas connue (usure accélérée par exposition au soleil?).


N°40700 - 01/07/2011 - FRANCE - 05 - GAP
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 15 h sur la RD 994, un véhicule citerne transportant des eaux de lavage de station-service (liquide inflammable) quitte la chaussée et se renverse. Le chauffeur est indemne, 200 l de produit s'échappent des trous d'homme. Les secours interrompent la circulation et relèvent la citerne en charge. Le poids-lourd est évacué et la circulation rétablie vers 18 h. Aucun dommage environnemental n'est relevé.


N°40569 - 28/06/2011 - FRANCE - 71 - CHANES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration communale, une pompe de relevage, dont une pièce est défectueuse, tombe en panne vers 10h30 provoquant le déversement des eaux usées dans l'ARLOIS ; une légère mortalité piscicole est observée. Une usine d'embouteillage de vin, dont la station reçoit les effluents, est contrainte d'interrompre l'une de ses chaînes de production dans l'après-midi car elle contribue pour moitié aux volumes d'eaux usées traités. L'exploitant de la station vidange la canalisation et évacue le H2S résiduel (formé par les bactéries sulfato-réductrices en phase anaérobie des eaux usées) pour permettre la réparation de la pompe. La station d'épuration traite aussi les effluents de 1 500 habitants. Les élus des 2 communes concernées informent les habitants et interdisent provisoirement la pêche et la baignade dans la rivière..



N°40522 - 10/06/2011 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un incendie se déclare vers 5 h dans l'unité de séchage des boues en arrêt depuis la veille, dans une station d'épuration fortement automatisée. L'agent de quart reçoit une alarme de défaut sur un silo de stockage des boues séchées à 5h54, puis une autre 3 mn après signalant une fuite de gaz dans la chaufferie de l'unité. Il prévient les agents d'exploitation présent sur le site qui ferment les vannes d'alimentation en gaz, mais ne détectent aucune fuite dans la chaufferie. Ils se rendent alors en salle de contrôle de l'unité et constatent la présence de fumées dans le local des séchoirs thermiques et un point chaud sur le refroidisseur d'un granulateur dans l'atelier de fabrication des pellets. Ils coupent l'alimentation électrique du local en actionnant les arrêts d'urgence, ferment la porte du bâtiment et demandent au poste de garde du site d'alerter les services de secours et d'incendie. Un camion arrivant sur le site pour livrer de l'azote est refoulé. Les pompiers arrivent sur site à 7 h et demandent à l'exploitant, après reconnaissance des lieux, de stopper la ventilation du bâtiment, d'ouvrir les portes de l'atelier granulateur et les trappes de désenfumage pour évacuer les fumées. Ils combattent le foyer qui est maîtrisé vers 8h30. Aucune victime ou impact sur l'environnement n'est enregistré. Des appareils de mesure, quelques éclairages et caillebotis ainsi que les alimentations électriques et les automates de pilotage du granulateur et d'un cribleur sont endommagés. L'exploitant informe la commune de l'accident. L'origine du départ de feu se situe dans le bas du refroidisseur, à l'entrée du cribleur. Il est dû à la présence de granulés chauds dans cette partie de l'installation. Après l'arrêt de l'unité la veille au soir, tous les granulés produits par le granulateur n'ont pas été évacués vers le crible. Une quantité de granulés est restée dans le refroidisseur. Le granulateur a continué de fonctionner quelques instants pour vider totalement son bac d'alimentation en boue séchée, remplissant ainsi en granulés le bas du refroidisseur, sans que le niveau des granulés produits anormalement atteigne la sonde de déclenchement du crible. Le système de ventilation assurant le refroidissement ayant été arrêté, les granulés confinés dans le refroidisseur sont restés chaud. Le feu a couvé toute la nuit, avant de se déclarer le lendemain au petit matin. L'exploitant modifie les séquences de demande d'arrêt programmées dans l'automate pilotant l'unité afin que les produits (boues et granulés) restant dans les équipements de l'atelier soient complètement évacués une fois la séquence d'arrêt terminée. Il améliore la surveillance des points chauds dans les endroits susceptibles d'accumuler des produits chauds et de provoquer un départ de feu. Le système de lutte anti-incendie de l'unité est également amélioré.



N°41317 - 01/06/2011 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration urbaine, les opérateurs en charge de l'unité de désodorisation constatent vers 12h30 une baisse anormale du volume de la cuve de stockage de javel sur leur écran du poste de conduite. Une ronde permet de détecter une fuite au niveau de l'injection de javel dans une des tours de désodorisation. L'injection est arrêtée et le sol imbibé de javel est nettoyé. Pendant la nuit suivante, les opérateurs de quart constatent un écoulement de javel à travers le mur de la cuvette de rétention de la cuve. Une équipe de maintenance est envoyée en début de matinée et constate que plusieurs m³ de javel se sont répandus dans la cuvette de rétention. Le bâtiment est sécurisé et une entreprise extérieure intervient pour pomper 10 m³ de javel provenant de la cuvette et de la cuve. Après enquête, un joint défaillant est identifié au niveau d'un raccord à bride sur la conduite d'aspiration de la pompe javel localisée dans la cuvette de rétention. De plus, le revêtement de la cuvette, jamais refait depuis 16 ans, n'est plus étanche. L'exploitant remet à neuf le revêtement de la cuvette au moyen de plaques de polyéthylène extrudées posées sur des feuilles d'aluminium, permettant de contrôler l'étanchéité par balayage électrique. La cuve de javel est remplacée par un modèle plus résistant car son enveloppe a été fragilisée par un contact prolongé avec la javel ayant fuit dans la cuvette. Une alarme de niveau bas reliée au poste de conduite est installée dans la nouvelle cuve. L'étanchéité de toutes les cuvettes de rétention de la station de traitement est vérifiée.



N°40521 - 29/04/2011 - FRANCE - 78 - SAINT-CYR-L'ECOLE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un employé d'une station de traitement de l'eau communale dépose par erreur du glycerol (C3H8O3), appelé aussi glycérine, dans une cuve de 15 m³ qui alimente le process en floculant [Al₂(OH)₆Cl₆-xO₆, polychlorure d'aluminium]. Le mélange de ces 2 produits incompatibles provoque une réaction exothermique violente accompagnée de dégagement gazeux d'HCl. Alertés, les pompiers interviennent avec une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) et évacuent les 9 employés du bâtiment contenant les bassins de floculation pendant 3 h. Le traitement de l'eau est arrêté pendant 8 h et la gendarmerie boucle les accès au site. L'exploitant rappelle les consignes de dépotage et sensibilise ses employés aux risques liés à la routine.



N°40158 - 19/04/2011 - FRANCE - 24 - BOULAZAC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un passant constate la présence d'une tâche d'hydrocarbures sur 600 m le long de L'ISLE. Les services de secours installent 90 m de barrages flottants en 2 endroits. La police et l'office de l'eau enquêtent et identifient l'origine de la pollution au niveau d'un exutoire du réseau communal d'eaux pluviales (CEP), lui même relié au réseau d'eaux pluviales d'un centre de transit et de pré-traitement de déchets industriels et urbains. L'exploitant procède au pompage et au nettoyage du séparateur d'hydrocarbures du site dont le débordement est à l'origine de la pollution. Des employés sont ensuite envoyés pour écrémer la couche d'hydrocarbures retenue au niveau des barrages mis en place par les pompiers sur la rivière. L'inspection des IC se rend sur place pour examiner les causes de ce dysfonctionnement. Selon l'exploitant, un employé aurait procédé au transvasement d'un chargement de résidus d'hydrocarbures entre un petit camion hydrocureur et un plus grand en partance vers un centre d'élimination agréé pour ce type de déchets dangereux. Il aurait ensuite nettoyé l'intérieur de la citerne du petit camion avec de l'eau. Ces eaux de lavage ont alors rejoint le réseau d'eaux pluviales du site car la zone de lavage des camions citernes n'est pas reliée à une fosse dédiée, contrairement à ce qui est prévu dans l'autorisation administrative de fonctionnement du site. Ces eaux ont alors saturé le séparateur d'hydrocarbures en sortie de réseau qui a débordé. En l'absence de dispositifs d'isolement de ce réseau, elles rejoignent le réseau pluvial communal en entraînant les hydrocarbures préalablement piégés dans le séparateur. Toutefois, l'inspection des IC découvre sur le site des transcuves endommagées contenant des déchets liquides ou visqueux en transit, dont des hydrocarbures. Ces transcuves n'étant pas sur rétention, un déversement accidentel d'une de ces transcuves est une hypothèse envisagée, sans qu'il soit possible de déterminer si c'est la vraie cause de cet accident. L'exploitant doit mettre son site en conformité administrative par la mise en place d'un système d'isolement de son réseau d'eaux pluviales, la mise sous rétention des transcuves et la création de fosses dédiées à la collecte des eaux de lavage des citernes des camions hydrocureurs. Ces dispositifs sont complétés par l'établissement de consignes relatives au nettoyage régulier du séparateur d'hydrocarbures et à la conduite à tenir en cas d'accident pour isoler le réseau EP du site. Une consigne provisoire interdisant le lavage intérieur des citernes jusqu'à la création de la fosse est également établie.



N°40082 - 02/04/2011 - FRANCE - 33 - LA TESTE-DE-BUCH

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une violente explosion se produit vers 8h30 sur une cuve extérieure de l'unité de traitement des odeurs d'une station de traitement des eaux usées. Un incendie se propage ensuite à une cuve voisine et atteint les bâtiment de séchage et de ventilation de la station. L'intervention mobilise 33 pompiers, appuyés par 15 engins et une CMIC, maîtrise l'incendie vers 11 h avec 6 lances alors que la police bloquent la circulation aux alentours et évacuent 6 riverains durant 2h30. Un élu et un représentant du syndicat d'assainissement se rendent sur place. Les 2 cuves contiennent respectivement 2 m³ de soude (NaOH) et d'hypochlorite de sodium (eau de Javel, NaClO) qui sont récupérés et traités sur place. Les fumées émises n'ont pas perturbé le trafic de l'aérodrome voisin. L'activité de la station n'est pas amoindrie car une autre cuve de l'unité de désodorisation peut être mise en service, il n'y a pas de chômage technique. Les bâtiments sinistrés, à charpente métallique, sont détruits sur 50 m² et les services techniques de l'exploitant contrôlent l'ensemble du réseau électrique de la station jusqu'à la fin de la matinée. La cause de l'explosion n'est pas connue.



N°40063 - 29/03/2011 - FRANCE - 71 - MONTCEAU-LES-MINES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 9 h, un employé d'une station d'épuration communale découvre par terre le tuyau utilisé par un jeune stagiaire pour nettoyer les grilles d'un bassin de décantation. Il se lance à la recherche de ce dernier et remarque que la trappe au sommet du bassin de décantation est ouverte. L'exploitant donne l'alerte. Les services de secours, se rendent sur place vers 9h30, accompagnés de la police, du SAMU et d'une équipe de plongeurs spécialisés en milieu vicié (boues de décantation de densité 6 en fond de bassin, milieu bactérien). Cette trappe pouvant s'ouvrir sous l'effet des remontées de boues, l'hypothèse d'un retours volontaire du jeune homme chez lui est envisagée. Son téléphone portable ne répondant pas, une demande de géolocalisation et un contrôle de présence au domicile sont effectués par la police mais ne donnent pas de résultats. Le corps du jeune stagiaire est découvert sans vie vers 12h15 au fond du bassin et remonté à l'aide de grappins. L'exploitant publie un communiqué de presse. L'inspection du travail rédige un rapport. Le stagiaire ayant été laissé seul au sommet du bassin de décantation, contrairement à la législation, une enquête judiciaire est effectuée. Les premiers éléments pointent une noyade accidentelle, bien que la famille de la victime évoque l'absence de signalisation des dangers sur le site et la non fourniture de certains EPI au stagiaire.



N°40312 - 08/03/2011 - FRANCE - 78 - MAISONS-LAFFITTE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Des agents d'une station d'épuration classée Seveso seuil bas réalisent une ronde dans l'unité de nitrification/dénitrification quand ils découvrent vers 17h30 une fuite d'eau de javel (NaClO) sur la cuve de 10 m³ alimentant une des 4 tours de désodorisation de l'unité. La cuvette de rétention est remplie sur 2 à 3 cm de haut, ils préviennent leur hiérarchie et le service sécurité. Vers 17h50, celui-ci balise l'accès à la salle "réactifs" contenant la cuvette et met en place des rondes de surveillance. Les équipes d'exploitation essaient de colmater avec de la pâte la fuite localisée au niveau d'une soudure en partie basse du trou d'homme inférieur de la cuve (collerette). Une sangle de fuite est mise en place, limitant son débit à 2 m³/jour. Le lendemain, la javel présente dans la cuvette de rétention est pompée dans IE canal d'arrivée d'eau usée de l'unité (débit de 13 m³/s) où elle se dilue fortement, n'ayant aucune incidence sur le fonctionnement biologique de l'unité. 5 jours après l'accident, une société extérieure pompe la javel restant dans la cuve et nettoie la cuvette de rétention. La javel récupérée est éliminée dans un centre agréé. La cuve est expertisée par une société spécialisée. En attendant sa réparation, l'alimentation de la tour de désodorisation est assurée par des conteneurs de javel. Selon l'exploitant, 1,6 t de javel se seraient déversées, sans conséquence humaine ni environnementale. La cuve avait reçu un chargement de 8,1 m³ quelques heures plus tôt. L'exploitant contrôle les autres capacités de stockage des réactifs de désodorisation (acide sulfurique, soude, bisulfite de sodium) et lance une étude de modernisation des équipements de stockage. Une procédure d'urgence (mode opératoire de vidange et d'évacuation de produit chimique) est élaborée par le personnel de l'unité en collaboration avec le service prévention des risques de la station.



N°39401 - 06/12/2010 - FRANCE - 13 - BERRE-L'ETANG

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de fioul se produit sur une cuve de 10 000 l dans une station d'épuration : 3 000 l sont retenus dans la cuvette de rétention mais 7 000 l ont débordé dans un canal voisin, provoquant une légère irisation. Les pompiers posent 2 barrages flottants. Une société extérieure pompe le produit et l'exploitant fait réaliser des prélèvements d'eau et de terre. Un élu s'est rendu sur place.



N°39385 - 10/11/2010 - FRANCE - 06 - BIOT

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Au bord d'une route, les employés d'une société d'assainissement et de décontamination vidangent le contenu de leur camion-citerne dans le réseau d'eaux pluviales se jetant dans la BRAGUE. Un témoin assiste à la scène, prend des photos et informe une association environnementale locale qui porte plainte. Le cours d'eau est en effet régulièrement victime de pollution sauvage, alors qu'il alimente en partie la nappe phréatique utilisée pour le ravitaillement en eau de la ville d'Antibes en raison de la perméabilité des sols dans le secteur. La gendarmerie effectue une enquête pour connaître la composition du produit déversé, mais cette identification est impossible en raison des fortes pluies qui empêche tout prélèvement. L'association pense que c'est le contenu d'une fosse septique qui a été vidangé.



N°39898 - 30/10/2010 - FRANCE - 40 - DAX

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Après un week end, un carrossier découvre vers 8h30 le terrain de son atelier maculé d'une couche de 10 cm hydrocarbures ainsi que la voirie environnante, 2 portails, 2 voitures et une allée d'arbustes. Il alerte l'exploitant du site voisin spécialisé dans le traitement des eaux souillées par des hydrocarbures par séparation de phase (chauffage du mélange eau / hydrocarbures à 60° par un thermoplongeur dans une cuve de 15 m³, la phase hydrocarbure est récupérée en surface). L'exploitant examine la cuve de séparation et découvre que la moitié de son contenu initial (soit 5 m³) a été projetée par le trou d'homme dans un rayon de 50 m et sur une surface de 1 000 m². Il procède au pompage du liquide dans un fossé souillé, au décapage des terres polluées au moyen d'une pelle mécanique puis avec de l'eau sous pression ; les effluents de nettoyage étant récupérés et traités par ses soins. Une pollution des eaux pluviales par ruissellement sur le sol souillé est envisagée mais n'a pu être constatée. Il alerte l'inspection des IC mais pas les services de secours. L'enquête menée par l'exploitant montre que l'opérateur en charge de la surveillance de la cuve de séparation a oublié d'arrêter l'alimentation électrique de la canne chauffante (thermoplongeur) le vendredi en fin d'après midi, comme il en avait la consigne orale à chaque fin de journée. La température du mélange eau / hydrocarbure a augmenté pendant le week end jusqu'à la vaporisation brutale de la phase aqueuse (phénomène de détente explosive de vapeur, proche d'un Boil over mais sans inflammation des hydrocarbures), provoquant l'éjection de la phase hydrocarbure par le trou d'homme non obturé. Une voisine, habitant à 150 m du site, témoigne avoir entendu comme un « coup de fusil » le dimanche matin. L'inspection des IC se rend sur place et constate que l'exploitant ne possède pas de procédure écrite d'utilisation de la canne chauffante, ni de système de contrôle de la chauffe (pas de thermostat) ou de régulation automatique de la chauffe si la température du mélange dépasse la température d'exploitation. Ce scénario d'accident n'était pas inclus dans l'analyse des risques menée par l'exploitant. Un contrôle de l'état de la cuve est demandé avant redémarrage, ainsi qu'une actualisation de l'étude des dangers pour mieux prendre en compte les risques liés aux traitements des hydrocarbures. L'exploitant met en place une régulation de la température et envisage un procédé alternatif pour effectuer la séparation eau / hydrocarbure.



N°39007 - 22/09/2010 - FRANCE - 95 - PERSAN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une entreprise d'assainissement rejette des hydrocarbures lourds dans l'OISE, formant une nappe de pollution de 10 m de large sur 1,5 km de long (soit 1,5 ha). Les secours posent 2 barrages de 20 m et 80 m et des boudins absorbants. Une équipe spécialisée de la gendarmerie effectue des analyses, la quantité déversée de produit est inconnue. La police de l'eau, le service des voies navigables et la municipalité sont informées. Le lendemain, les barrages sont maintenus en place en raison d'une légère trace de pollution. Celle-ci, qui se serait déplacée vers l'aval, entraîne le fonctionnement en mode dégradé de la station de potabilisation de Mery-sur-Oise ; l'alimentation n'est cependant pas menacée. Une réunion est organisée le 24/09 entre l'exploitant, la police de l'eau, la direction régionale de l'environnement et le conseil général. Une pollution identique était survenue en février 2006 (ARIA 31714).



N°38952 - 09/09/2010 - FRANCE - 44 - LA CHEVROLIERE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

En milieu de matinée, 1 m³ d'un produit toxique et corrosif à l'état pur destiné au traitement de l'eau (chlorure ferrique) est déversé accidentellement dans les effluents d'une station d'épuration communale. Le produit pollue sur une centaine de mètres la CHAUSSEE, menaçant l'OGNON et le lac de GRANDLIEU dans lesquels le ruisseau se jette. Les pompiers posent rapidement des barrages flottants et réalisent des mesures dans le ruisseau avec l'aide de l'exploitant, sans qu'aucun impact notable ne soit relevé. L'agence régionale de santé, la police de l'eau, la communauté urbaine, un élu et la gendarmerie se rendent sur les lieux. Le dispositif est levé en fin d'après midi, mais un dispositif de surveillance du pH, des analyses de sédiments et de suivi de la faune et de la flore est mis en place.



N°38870 - 27/08/2010 - FRANCE - 44 - REZE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Les opérateurs d'une station urbaine d'épuration des eaux usées constatent à 8 h la présence d'une mousse abondante en surface des unités de traitement. Vers 15h30, l'activité de flore bactérienne de ces unités, d'une capacité de traitement de 25 000 m³/an, commence à diminuer fortement. L'exploitant alerte les autorités et des investigations sur les causes externes de ce dysfonctionnement sont lancées. Le taux de traitement de la station chute de plus de 95 % à 50/60 % dans les 72 h qui suivent, provoquant l'émanation de mauvaises odeurs et un rejet d'effluents insuffisamment traités dans le milieu naturel (fleuve et son embouchure à la mer). L'exploitant procède alors à la réactivation biologique des unités de traitement par l'injection de 5 t/j de boues saines dans le bassin de décantation pendant 3 semaines, au stockage des boues contaminées et à l'ajout de chlorure ferrique pour clarifier les effluents. Il émet un communiqué pour expliquer la présence de mauvaises odeurs et renforce l'analyse de ses effluents sur demande de la police de l'eau. Le jour suivant, l'exploitant découvre qu'une installation classée fabriquant des détergents et produits d'entretien raccordée à la station d'épuration a envoyé 15 m³ d'eaux pluviales contaminées par un biocide la veille de l'accident (ARIA 38892). Le produit biocide est fortement biodégradable et se dilue facilement, sa concentration est estimée à 200 mg/l dans l'effluent le jour de l'accident. La préfecture diffuse alors un communiqué de presse qui interdit la pêche autour de la station d'épuration et fait procéder à des analyses des milieux aquatiques susceptibles d'avoir été contaminés (sédiment du fleuve, eaux de baignades de l'estuaire, organismes marins). La baignade à l'estuaire est également interdite par arrêté municipal en raison des premiers résultats d'analyse bactériologique obtenus quatre jours après l'accident, sans qu'un lien formel avec l'accident puisse être établi. Les analyses faites dans le milieu se révèlent normales 6 jours après l'accident. Bien qu'aucune atteinte visible du milieu naturel n'aient été constatée, une contamination future de l'estuaire n'est pas exclue via le dépôt de sédiments contaminés lors de grandes marées. Un nouveau communiqué de presse de la préfecture huit jours après l'accident précise les causes de l'accident et présente les mesures d'urgence mises en place. L'exploitant de la station d'épuration est mis en demeure de mettre ses rejets en conformité sous 3 semaines, d'évaluer l'impact de la pollution bactériologique sur le milieu, de mettre en place une surveillance renforcée du milieu et de ses boues. L'épandage agricole de ces dernières est suspendu jusqu'à preuve de leur conformité.



N°38788 - 10/08/2010 - FRANCE - 57 - COCHEREN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une station d'épuration rejette des particules en suspension dans le MERLE vers 22h. L'eau noire se dissout et n'affecte pas la faune.



N°38497 - 15/06/2010 - FRANCE - 83 - TRANS-EN-PROVENCE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

De fortes pluies provoquent dans la nuit des inondations dans le département du var qui mettent hors d'usage 6 stations d'épuration (STEP), dont celle traitant les effluents de Trans-en-Provence et Draguignan (37 000 équivalent-habitants). Cette station est alimentée en énergie par un groupe électrogène, mais ne reçoit plus les effluents de Draguignan, la canalisation de transfert ayant été emportée par les eaux. Ces inondations ont provoqué dans le Var : la mort de 25 personnes (3 sont toujours portées disparues au 22/06), une défaillance de l'alimentation en eau potable pour 22 communes (150 000 habitants), la coupure des réseaux électrique et téléphonique, l'interruption du trafic routier et ferroviaire, la mort d'animaux, la destruction de 200 à 300 maisons et l'effondrement de la RD 955 sur 50 m. Pour répondre aux 1 500 demandes d'interventions de secours enregistrées, 1 200 pompiers, 650 gendarmes, CRS et policiers sont intervenus ainsi que 350 agents du réseau électrique ; 400 hélitreuillages ont été réalisés avec 11 hélicoptères et plus d'un millier de personnes ont été mises à l'abri ; 436 détenus de la prison de Draguignan ont été évacués. Un arrêté d'interdiction de baignade a été pris et il a été fortement conseillé de ne pas boire l'eau du robinet. Le classement en catastrophe naturelle a été décrété.



N°38960 - 06/06/2010 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

~~Vers 14 h, dans une galerie technique d'une station d'épuration urbaine, une canalisation de boue se déboîte et percute une canalisation proche de gaz naturel qui alimente les chaudières de l'unité de valorisation thermique des boues. La canalisation de gaz naturel est enfoncée mais pas percée (pas de fuite). Un raccord s'est déboîté lors de la remise en service de la canalisation inutilisée depuis 1 an, en raison de la présence d'un bouchon de boue qui a provoqué une montée en pression au niveau du raccord. des mesures sont mises en place immédiatement afin de sécuriser la canalisation de gaz et repositionner la canalisation de boues. La galerie en question est ventilée pour éviter le confinement du volume. Des travaux complémentaires sont ensuite réalisés pour remettre en état la canalisation de gaz.~~



N°38141 - 23/04/2010 - FRANCE - 42 - LA FOUILLOUSE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans un four d'incinération de boues de station d'épuration en redémarrage, une détonation se produit à 7h45 lors de sa montée en température. La partie post-combustion du four, vide au moment de l'incident, se décale de son logement et ne repose plus sur ses pieds, des conduites ont bougé et l'armoire d'alimentation du brûleur est arrachée. Un technicien déclenche l'arrêt d'urgence des 2 fours de la station et ferme la vanne générale d'arrivée de gaz. Un périmètre de sécurité est matérialisé. L'électricité n'est pas coupée pour garder les informations contenues dans les automates. La municipalité et l'inspection sont informées. L'inspection se rend sur place le 30 avril. A cette date il n'y a pas de causes déterminées à l'origine de la détonation. Des scellés sont posés et des expertises sont effectuées. Les boues contenues dans le silo d'alimentation et qui devaient être traitées dans le four seront analysées ; une surveillance particulière est mise en place en attente de l'échantillonnage pour éviter toute fermentation. Le reste sera composté sur un autre site. Le redémarrage des installations est conditionné à un rapport d'accident et à la mise en place des mesures correctives pour éviter un accident similaire. L'exploitant devra également remettre à jour l'étude de dangers de l'installation de valorisation des boues pour tenir compte de sa connexité avec une installation de méthanisation et de la proximité d'une autoroute.



N°38014 - 26/03/2010 - FRANCE - 22 - ERQUY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, un prestataire chargé de récupérer les boues laisse une vanne ouverte ; 50 m³ de boues s'écoulent dans le réseau d'eaux pluviales, puis vers le port et la plage. Un arrêté municipal interdit la baignade et la pêche à pied sur la plage du centre. Les secours installent un barrage de sable et de cailloux en sortie de station. Une société spécialisée pompe les boues à l'aide de 2 camions et cure le réseau des eaux pluviales. Les services administratifs concernés sont informés. Les services sanitaires surveilleront la qualité des eaux de baignade et des coquillages 3 semaines au minimum.



N°38485 - 23/03/2010 - FRANCE - 78 - MAISONS-LAFFITTE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une installation de production de biogaz classée seveso seuil bas, un délutage se produit à 1h15 au niveau d'un gazomètre. Le délutage est un dégagement de biogaz au niveau d'un gazomètre dû à un déséquilibre entre ses débits entrant et sortant. Lorsque la capacité maximale du gazomètre est atteinte, le biogaz s'échappe par la garde hydraulique de l'ouvrage. Le phénomène peut être anticipé par suivi du niveau. Le jour de l'accident, une défaillance matérielle (problème de connectique) sur la fin de course d'une vanne neutralise l'automatisme gérant les configurations d'exploitation, bloquant ainsi les possibilités de transfert ou de torchage du biogaz. Le biogaz non extrait du gazomètre est alors dégazé. Ne pouvant agir à distance, l'exploitant se rend sur place pour actionner manuellement le jeu de vannes du réseau de transfert afin de rétablir la situation. L'une d'elle étant « dure » à manoeuvrer, plusieurs minutes d'intervention sous ARI sont nécessaires. Le « retour à la normale » a lieu 25 minutes plus tard ; 600 kg de biogaz sont émis (composition 65% de méthane, 34 % de CO₂, impuretés dont H₂S à 50 ppm). Aucune conséquence n'a été perçue en dehors de l'établissement. Cet incident révèle la fragilité des dispositifs de fins de course. L'exploitant décide de les modifier pour les fiabiliser et d'allonger leur plage de détection. Les vannes « dures » seront remplacées afin de les rendre plus aisées à manoeuvrer manuellement en cas de besoin.



N°37952 - 11/02/2010 - FRANCE - 91 - EVRY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une personne constate la présence de nombreux cylindres de plastique dans la SEINE et alerte la police de l'eau. Le rejet provient d'une station d'épuration qui lors d'un incident aurait déversé plusieurs mètres cubes de ces morceaux de plastique. Ces cylindres sont des Réacteurs à Flore Fixée Fluidisée (R3F), des supports de masses bactériennes utilisés comme accélérateurs de culture bactérienne dans les bassins biologiques. Ce type de pollution a déjà été signalée sur les plages de Vendée, du Pays-Basque, en Espagne ainsi qu'au Portugal.



N°37516 - 24/11/2009 - FRANCE - 06 - MENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A la suite d'une erreur de manipulation (inversion de bouches de dépotage) lors d'une livraison dans une station d'épuration (STEP), 1 500 l de javel sont déversés dans une cuve contenant du polychlorure d'aluminium. Le véhicule arrivé vers 8h30 sur le site est installé à 8h50 au poste de dépotage. Les documents de transport du livreur ne sont pas contrôlés et la check-list de dépotage prévue par la procédure du site n'est pas établie. Le chauffeur connecte le flexible de dépotage à sa citerne ; un opérateur lui indique par geste et oralement la bouche de dépotage sur le manifold du poste de la station. La manche connectée sur la bouche indiquée par l'opérateur, le chauffeur met le compresseur camion en service et le dépotage commence vers 9 h. Vers 9h15, les opérateurs de la station détectent des "problèmes sur la sonde de niveau de la cuve de polychlorure d'aluminium" ; ils se rendent compte de leur erreur - le produit reçu est de la javel - et déclenchent la procédure d'alerte. La livraison en cours est arrêtée. Le mélange incompatible provoque un dégagement de chlore dans les locaux situés au 3ème sous-sol. Le chauffeur du camion-citerne ainsi que 3 employés du site sont incommodés ; ils seront hospitalisés pour surveillance médicale. Un périmètre de sécurité de 80 m est mis en place et la ventilation spécifique de l'établissement permet d'évacuer les vapeurs par une cheminée vers une zone non urbanisée. La circulation des piétons aux abords du site est interdite pendant plusieurs heures. Une série de manquements a conduit à l'accident : pas de contrôle des documents de transport du livreur à l'arrivée sur site, opérateurs de la STEP non formés ADR, absence de procédure affichée au point de livraison, consignes orales données "à la va-vite" par les opérateurs de la STEP sans vérification, par "habitude" de livraison. Les bouches de dépotage sont identifiées, mais sans les codes ONU des produits. Le chauffeur, formé, aurait dû relever l'erreur de l'instruction donnée par l'opérateur, mais il a appliqué les indications sans poser de question. Le transporteur rappelle à ses chauffeurs les mesures de sécurité à respecter lors de leur arrivée sur site : inspection du poste de dépotage (environnement, indications sur les bouches, sécurité), transmission des documents de transport au dépoteur avec indication du produit livré, pas de manipulation des installations du client sans accord signé.



N°37082 - 22/09/2009 - FRANCE - 94 - VALENTIN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une explosion due à une accumulation de gaz méthane se produit vers 9h50 dans un poste de relevage d'une station d'épuration. L'effet de souffle et de suppression provoque des dégâts matériels importants dont la projection de la porte d'accès à la zone à 30 m sur un terre plein engazonnée. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité, des moyens techniques pour arrêter la production de gaz, inerte l'atmosphère ambiante et ventiler le bassin. De l'azote liquide est ainsi injecté pour abaisser la pression partielle du méthane. Aucune victime n'est à déplorer. La production de gaz est liée à la fermentation de matières organiques dans un bassin tampon enterré de 15 000 m² (1er sous-sol). L'origine de la montée de la concentration en méthane dans le local technique jusqu'à atteindre la LIE est inexplicitée ainsi que l'origine du point chaud. D'après l'exploitant, les flux des eaux brutes réceptionnées est en diminution et leur charge en augmentation (DCO, matières en suspension...) ce qui pourrait expliquer un dégagements gazeux plus important.



N°36762 - 02/09/2009 - FRANCE - 60 - VILLERS-SAINT-PAUL

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans la station d'épuration collective d'une plate-forme chimique, la citerne d'un camion venant dépoter 25 m³ d'acide chlorhydrique usé (HCl) monte en pression vers 11 h ; une fuite de solution acide et un dégagement gazeux se produisent en partie haute de la citerne. Le POI du site est déclenché. Les secours confinent 5 employés et demande la coupure électrique du site. La police interrompt la circulation. Les secours ouvrent le trou d'homme de la citerne pour en diminuer la pression interne. A 18 h, ils mesurent 124, 923 et 230 ppm d'HCl autour des 3 trous d'homme et un taux d'hydrogène (H₂) inférieur à la LIE. Le confinement du personnel est levé. Une société spécialisée vidange la citerne jusqu'à 21h30. Selon l'inspection des IC, l'incident serait dû à une incompatibilité entre l'HCl et le matériau constituant la citerne (INOX), l'attaque acide conduisant à la formation d'H₂.



N°36989 - 23/08/2009 - FRANCE - NC - NC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, à la suite d'un problème électrique sur des pompes de relevage, un technicien intervient mais le trop plein se déverse pendant plusieurs heures dans les canalisations d'eaux pluviales et se répand sur 500 m de littoral, polluant plusieurs plages. Quelques anguilles sont retrouvées mortes au droit du rejet. Un arrêté municipale est pris pour interdire la baignade et la pêche. L'exploitant effectue des analyses chimiques et biochimiques, complétées par celles des services sanitaires. La baignade est de nouveau autorisée par la municipalité le 28/08 mais la pêche reste interdite en raison du risque de contamination des coquillages notamment.



N°36696 - 13/08/2009 - FRANCE - 21 - GEVREY-CHAMBERTIN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de chlorure ferrique survient vers 10h20 sur une cuve de rétention d'une station d'épuration. Un volume estimé à 10 m³ de polluant se déverse dans le CHERON et polluent 2 km de rivière ; des prélèvements sont effectués. Vers 12 h, un dispositif obturateur de buse est installé à hauteur de la station d'épuration. Les opérations de pompage commencent ensuite : 200 à 300 m³ d'eau mélangée avec du chlorure ferrique sont ainsi prélevés et remis à la station d'épuration.

 **N°36621 - 03/06/2009 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une sphère de biogaz est mise en dépression lors de la remise en service de celle-ci suite à un arrêt pour un contrôle réglementaire. L'opération débute vers 13h30 et se déroule correctement jusqu'à la manœuvre des vannes : l'agent qui effectue l'ouverture de la vanne VGC 3690 (vanne d'équilibre à l'atmosphère) pense que celle-ci est déjà ouverte (pas d'indicateur sur le réducteur de la position de la vanne). Il procède donc à l'ouverture totale de la vanne VGC 3691 (vidange de l'eau de remplissage de la sphère) et progressivement à l'ouverture de la vanne motorisée VGC 3679 (arrivée de biogaz). Après une dizaine de minute, la vidange de l'eau (vanne supérieure fermée) provoque un vide puis la mise en dépression de la sphère, entraînant la déformation de 4 éléments de l'hémisphère supérieur et de la calotte supérieure. La sphère est ensuite isolée en gaz par la remise en place des queues de poêle sur les conduites de gaz arrivée et départ. Le complément en eau de la sphère est réalisé à 15h30. L'installation est en sécurité. Le coût des dommages est de 400 000 euros portant sur le contrôle complet des soudures, la réparation des parties endommagées et le contrôle de requalification avant remise en service.

 **N°36076 - 08/04/2009 - FRANCE - 78 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une unité de traitement des boues d'une station d'épuration des eaux, un incendie se déclare vers 6h45 sur une cuve extérieure de 35 m3 de soude 50N, située dans la même rétention qu'une cuve de 300 l d'eau de javel. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance. Le feu provoque la rupture de la cuve de soude et un échauffement de celle d'eau de javel ; les produits sont contenus dans la rétention. L'origine du feu est due à l'échauffement du PEHD de la cuve de soude, par la résistance électrique de chauffage. Celle-ci est asservie à une sonde de température, située à un niveau inférieur, et au niveau très bas de la cuve. Le contact d'alimentation de puissance est resté « collé » maintenant la résistance en fonctionnement. La chaleur dégagée a alors ramolli puis enflammé le PEHD de la cuve.

 **N°35666 - 02/12/2008 - FRANCE - 64 - BIARRITZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors de travaux sur des canalisations souterraines en centre ville, une brusque montée des eaux dues à de fortes précipitations se produit et emporte les 3 égoutiers présents. Deux sont retrouvés morts, le 3ème est légèrement blessé. Une enquête est ouverte pour déterminer si ces employés devaient être présents malgré le risque d'inondation.

 **N°35401 - 02/10/2008 - FRANCE - 56 - MISSIRIAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un impact de foudre détruit un transformateur dans une station d'épuration urbaine. Le fluide du transformateur contenant du PCB est contenu dans la rétention mais l'arrêt de l'alimentation électrique entraîne l'arrêt des pompes de relevage de l'effluent urbain qui se déverse pendant 19 heures directement dans le canal de Nantes à Brest. Ce rejet d'effluent brut d'un volume de 200 m3 est estimé à 150 kg de DCO, 16 kg d'azote exprimé en NKT et 2 kg de phosphore. La police des eaux constate que la pollution s'étend sur 400 m en aval de la STEP. Il n'y a pas de mortalité de poisson observée par ce service.

 **N°35134 - 04/09/2008 - FRANCE - 09 - TARASCON-SUR-ARIEGE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une cuve de béton de 100 m³ cède à 9h10 dans une station d'épuration. Les boues se déversent sur une zone de 1 000 m² en aval et 10 m³ s'infiltrent dans une canalisation d'eau pluviale qui elle-même se déverse dans l'ARIEGE. Dès 9h45, les sapeurs-pompiers mettent en place une digue de sable pour éviter le déversement des boues sur un chemin à proximité. Des prélèvements sont effectués dans la rivière pour déterminer précisément les effets de cette pollution. Par ailleurs, les stations de pompage de Vernajoul, La Tour du Criou, Pamiers et Saverdun sont avisées de cette pollution. Des prélèvements et des analyses sont également effectués à l'entrée de chacune d'elles pour s'assurer de la qualité de l'eau pompée. Les activités nautiques à proximité sont suspendues à la demande de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

 **N°35029 - 13/08/2008 - FRANCE - 73 - CHAMBERY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 5 m³ de chlorure d'aluminium se produit sur une cuve dans une station d'épuration. Un problème de tuyauterie serait à l'origine du déversement. L'exploitant récupère 3 m³ de produit, le reste s'étant infiltré dans la terre. Une société spécialisée récupère les terres souillées. Une surveillance de la nappe phréatique est mise en place.

 **N°35629 - 20/06/2008 - FRANCE - 60 - ORRY-LA-VILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant d'un poste de relevage situé sur un réseau d'eaux usées se déversent dans la FONTAINE D'ORRY sur 250 m. Un dégagement d'odeurs nauséabondes est également ressenti.

 **N°35631 - 12/06/2008 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet mal traité d'une station d'épuration urbaine pollue le ru de LONGUEUIL SAINTE MARIE sur 1 750 m. Les eaux polluées sont ainsi rendues incompatibles avec la vie piscicole.


N°35616 - 03/04/2008 - FRANCE - 94 - LA QUEUE-EN-BRIE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La présence d'eaux usées est constatée dans le ru des BORDES aux abords d'une ferme. Le technicien de permanence du service d'assainissement se rend sur les lieux. En remontant le long du ru, il constate que la pollution provient du rejet d'eaux pluviales de la ZAC de Penroy. Le service d'assainissement effectue une enquête pour déterminer l'origine exacte du rejet. La pollution semblerait provenir d'un branchement d'eaux usées situé dans une rue.


N°34654 - 02/04/2008 - FRANCE - 84 - VIENS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution d'origine virale est relevée lors de contrôles effectués par les autorités sanitaires sur les rejets d'une station d'épuration communale. Des analyses sont réalisées pour savoir s'il y a concordance entre cette contamination et le virus de la méningite décelé chez une fillette de 11 ans qui sera hospitalisée pendant quelques jours. Deux unités mobiles de potabilisation de l'eau sont acheminées dans la commune.


N°35613 - 08/03/2008 - FRANCE - 60 - SERIFONTAINE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, la rupture de la bache de stockage lors d'un transfert de boues provoque un départ de boues dans la BUISSONNETTE. Les services de l'environnement constatent des eaux noirâtres sur 1 500 m, un colmatage du fond au 3/4 et plusieurs poissons morts. La station d'épuration est nettoyée, mais de manière insuffisante selon les services de l'environnement. La préfecture est informée.


N°34251 - 18/02/2008 - FRANCE - 94 - VALENTON
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Après déboîtement d'un manchon de raccordement sur une canalisation de biogaz au niveau du refoulement des compresseurs, une explosion se produit dans le local des compresseurs d'une station d'épuration des eaux usées provoque un feu torche à 11h40. L'alimentation en énergie est coupée, un périmètre de sécurité est mis en place et 2 employés, légèrement blessés et irrités par l'émanation des gaz, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie après 2 h d'intervention, puis effectuent des mesures d'explosimétrie. La salle des compresseurs est détruite et la chaufferie voisine abritant les 3 chaudières mixtes fonctionnant au biogaz est gravement endommagée. Les chaudières qui sont hors d'usage, sont cependant indispensable pour la digestion des boues (maintien à 37 °C des ouvrages). Grâce au maillage du réseau d'alimentation des usines de traitement de la région, les 2/3 des effluents habituellement traités par le site (soit 400 000 m³/j) sont dirigés vers 2 autres usines. Une chaudière provisoire de 3 MW (soumise à déclaration) et fonctionnant au fioul est mise en place pour traiter jusqu'à 200 000 m³/jour. Tout déversement d'eaux polluées en milieu naturel est ainsi évité. L'exploitant diffuse un communiqué de presse. L'une des chaudières de 4 MW est réhabilitée pour fonctionnement au gaz naturel dans un délai de 15 jours ; une tierce expertise est réalisée avant remise en service de l'installation et retour à un fonctionnement normal de l'usine (600 000 m³/j traités). La 2ème chaudière détruite par l'accident sera réhabilitée pour fonctionner au gaz naturel dans un délai de 6 à 8 semaines. Après analyse de l'accident, les recommandations suivantes sont émises et diffusées à l'ensemble du groupe industriel : - les réseaux de biogaz doivent être conçus et construits selon la réglementation relative à la Directive des Equipements sous Pression ; en particulier, les canalisations doivent être soudées et raccordées par des brides et les manchons de raccordement sont à proscrire. - il convient d'asservir l'arrêt des compresseurs à la mesure de la chute de pression dans la canalisation de biogaz au refoulement de ceux-ci.


N°35619 - 01/02/2008 - FRANCE - 60 - CHEVRIERES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution du ru de NANCY est constatée à la suite de l'endommagement d'une bache de stockage dans une station d'épuration. Des eaux de couleur marron sont observées sur 2 km de long et 3 m de large.


N°35633 - 26/01/2008 - FRANCE - 95 - MERY-SUR-OISE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement accidentel de détergents sous forme d'une mousse compacte de couleur blanche provenant d'une station d'épuration pollue l'OISE. Un riverain alerte les pompiers vers 16h45. Aucune mortalité aquatique n'est observée.


N°33911 - 13/11/2007 - FRANCE - 86 - CHAUNAY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution dont l'origine et la nature sont inconnues se produit vers 19h30 dans une station d'épuration. Le maire se rend sur les lieux. La pollution se limite à un bac de la station de 4 m³ et n'affecte pas le milieu aquatique. Une société spécialisée vide par hydrocureur le bac pollué dans un second bac de 50 m³. Un prélèvement est effectué pour connaître la concentration en polluant. La station est vidée et dépolluée, puis remise en service.


N°33718 - 10/10/2007 - FRANCE - 32 - MIELAN
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de gazole dans une station d'épuration, provoquée par un débordement lors de la livraison du carburant, n'est détectée que 2 jours plus tard, alors que la pollution est visible sur l'OSSE. Les pompiers mettent en place un barrage flottant à 300 m en aval de la station d'épuration et épandent des produits absorbant. Le reste de la pollution est confinée dans un bac qui sera pompé ultérieurement. Le préfet est avisé, le maire et le responsable technique de l'eau se rendent sur les lieux.

-  **N°33746 - 03/10/2007 - FRANCE - 83 - SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement d'une station d'épuration provoque un rejet de boues organiques pulvérulentes polluant sur 500 m le MEYRONE, affluent de l'ARGENS. Les pompiers mettent en place un barrage flottant puis les services municipaux pompent le polluant. Les services sanitaires effectuent des prélèvements d'eau pour analyse, d'autant qu'un captage (à 80 m de profondeur) est proche du lieu de la pollution.
-  **N°33562 - 04/09/2007 - FRANCE - 92 - COLOMBES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, un feu se déclare, vers 10 h, dans un bâtiment de 1 500 m² abritant 3 cuves de 200 m³ de résidus de javel et thiosulfate de soude utilisés pour le traitement chimique des eaux. Une étincelle générée par un ouvrier chargé du meulage d'une porte d'étanchéité et qui enflamme la matière plastique de la porte serait à l'origine du sinistre. L'incendie se propage rapidement à l'ensemble du bâtiment. L'ouvrier est légèrement blessé. Des mesures de toxicité sont effectuées et s'avèrent négatives.
-  **N°33346 - 01/08/2007 - FRANCE - 63 - CURNON-D'AUVERGNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 12h10, un produit miscible à l'eau entraîne une pollution visuelle et olfactive sur 500 m sur l'ALLIER. Elle est due à un problème technique sur une pompe d'une station de relevage des eaux usées en bordure du cours d'eau. Aucune action des pompiers n'est possible mais l'impact sur l'environnement s'avère négligeable. L'activité nautique et la pêche sont néanmoins interdites sur une distance de 500 m pour 24 h.
-  **N°33263 - 20/07/2007 - FRANCE - 81 - TERSSAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration communale sont à l'origine de la pollution du PONTET ; des traces blanchâtres sont observées en surface du ruisseau, ainsi que quelques poissons morts. Les pompiers mettent en place un barrage de fortune et effectuent des prélèvements au niveau de celui-ci, ainsi qu'en sortie et au sein de la station d'épuration. Le maire et la police de l'eau se rendent sur les lieux pour constater les faits.
-  **N°33253 - 12/07/2007 - FRANCE - 66 - COLLIOURE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans un local d'une usine de traitement des eaux usées, une réaction exothermique inattendue et inhabituelle se produit dans une cuve de 2 000 l, entre 600 l de nitrate de calcium et 800 l d'un produit de nature inconnue qui se révélera être du peroxyde d'hydrogène à 35 %. Alertés, les pompiers constatent sur site l'ébullition sans débordement ni épandage du mélange dans la cuve de stockage ; 2 lances à débit variable sont mises en place pour refroidir cette dernière. Des prélèvements sont effectués au niveau de la cuve de stockage et du camion de livraison pour déterminer la nature du produit en cause ; les échantillons sont acheminés au laboratoire départemental par la gendarmerie nationale. Les mesures atmosphériques réalisées par les secours montrent une concentration d'ammoniac dans l'air de 41 ppm et un niveau d'explosimétrie à 7 % de la LIE. La circulation sur une route départementale proche est stoppée. Une heure plus tard, l'exploitant et le transporteur indiquent que le produit en cause est du peroxyde d'hydrogène à 35 % et qu'il est habituellement utilisé en mélange avec le nitrate de calcium pour nettoyer les canalisations, sans qu'aucune réaction visible ne se produise habituellement. L'alerte est levée 5 h après son déclenchement ; le produit en cause devra faire l'objet d'une analyse pour déterminer l'origine de la réaction exothermique. Le bilan humain fait état de 2 pompiers légèrement blessés (inhalation des fumées et coup de chaleur).
-  **N°33632 - 24/06/2007 - FRANCE - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution aquatique au gazole est détectée sur LE CLAIN. Elle est issue d'un collecteur d'eaux usées d'une station d'épuration située en bordure de rivière. Les pompiers mettent en place 3 barrages flottants pour contenir la pollution et utilisent des produits absorbants.
-  **N°33126 - 16/06/2007 - FRANCE - 64 - HENDAYE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, un feu très fumigène se déclare, la nuit, dans le local d'exploitation abritant un transformateur au pyralène. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 extincteurs au CO₂. Après coupure de l'alimentation électrique, refroidissement et ventilation, les pompiers constatent que le transformateur n'est pas endommagé, le foyer de l'incendie se situant sur un coffret électrique. La station est mise à l'arrêt pour réparations. La plage située à proximité devrait être fermée jusqu'à la reprise de l'exploitation.
-  **N°33048 - 04/06/2007 - FRANCE - 57 - MOYEUVRE-GRANDE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 400 l de chlorure ferrique (FeCl₃) se produit lors du déchargement d'un camion-citerne dans une station d'épuration. Le conducteur légèrement éclaboussé est lavé puis transporté à l'hôpital. La fermeture d'une vanne stoppe la fuite ; malgré l'épandage de produit absorbant, une partie du FeCl₃ rejeté pénètre dans le sol. La rupture du flexible de déchargement au niveau du raccord du camion serait à l'origine de l'accident.

 **N°32990 - 15/05/2007 - FRANCE - 60 - VARESNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la rupture d'une canalisation au niveau d'un coffret de contrôle, une fuite d'acide chlorhydrique se produit dans une station d'épuration en cours de test avant sa mise en service effective ; 80 l d'acide se déversent dans la cuvette de rétention. Un employé brûlé aux yeux et au visage est pris en charge par les secours. Le local est confiné. Le transvasement du liquide dure 30 min. Le local est rincé avec une lance à dévidoir tournant. Les mesures effectuées dans les égouts indiquent que le pH des rejets est neutre. Les locaux sont ventilés.

 **N°33453 - 14/03/2007 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une usine de traitement des eaux, un feu se déclare sur l'un des 2 sécheurs de boues. L'inflammation d'une bande transporteuse serait à l'origine de l'incendie. Les 2 sécheurs sont arrêtés pendant la durée des réparations.

 **N°32441 - 05/11/2006 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 12h20, un feu se déclare sur une des 2 lignes d'incinération des boues d'une station d'épuration des eaux usées. Les pompiers alertés maîtrisent le sinistre au moyen de 2 lances après 30 min d'intervention. Les locaux sont ventilés pour évacuer l'importante fumée dégagée. L'unité d'incinération des boues est stoppée pour une durée indéterminée, une des lignes ayant subi d'importants dommages qui la rendent inopérante. La réception des boues issues d'autres centres est donc interrompue mais le fonctionnement de l'unité de traitement des eaux n'est pas affecté. Une expertise devra déterminer les causes exactes de l'incendie ; selon les secours, un ventilateur pourrait être à l'origine de l'accident.

 **N°32266 - 29/08/2006 - FRANCE - 95 - PERSAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 L'OISE canalisée est polluée par une nappe d'hydrocarbures de 1 km de long sur 2 m de large. De fortes odeurs sont constatées le long du cours d'eau et des berges. Un émissaire d'eaux pluviales (EP) est à l'origine de la pollution ; il a déjà connu 5 rejets similaires en 6 mois. Les pompiers remplacent les barrages flottants imbibés d'hydrocarbures qu'ils avaient posés en sortie de rejet lors de la dernière pollution (juin 2006) et épandent des produits absorbants. L'administration constate les faits et effectue des prélèvements pour analyses 50 m en amont de l'émissaire des EP, dans le rejet direct et 50 m en aval.

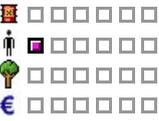
 **N°32016 - 24/07/2006 - FRANCE - 80 - AMIENS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet d'eaux résiduaires noires pollue la SELLE dont la faune aquatique est mortellement atteinte. L'alerte est donnée le lendemain matin. La pollution fait suite à la défaillance d'un poste de relevage de la station d'épuration municipale et à un déversement direct des effluents résiduaires d'une teinturerie dans le milieu naturel via le trop-plein. Le disjoncteur général du poste, alors à l'arrêt, est à l'origine de l'accident. Sa mise sous tension permet un retour à la normale. Ce dysfonctionnement serait dû soit au vandalisme (traces de coups repérés sur l'armoire électrique), soit aux fortes chaleurs. La télésurveillance du réseau fonctionnait en mode dégradé, un orage quelques jours plus tôt ayant détruit l'équipement de télétransmission de la station de relèvement, les informations de défauts ne parvenaient plus au poste de surveillance. Ces organes de sécurité n'avaient pas été remplacés, l'atelier de maintenance étant en rupture de stock après de nombreux remplacements d'équipements en raison des fréquents orages depuis le début du mois.

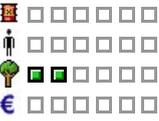
 **N°32023 - 19/07/2006 - FRANCE - 73 - LE BOURGET-DU-LAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un défaut d'alimentation électrique dans une station d'épuration urbaine est à l'origine du rejet de 1 500 m³ d'eau usées dans la LEYSSE et le LAC DU BOURGET. En attendant les résultats des analyses effectuées par les autorités sanitaires, 3 plages du lac sont interdites à la baignade et les 2 unités de production d'eau potable qui s'alimentent dans le lac doivent renforcer la surveillance et le traitement de leur eau. Des barrages flottants sont mis en place sur le lac pour contenir la nappe de polluants de 200 m² qui s'est formée à la surface. Celle-ci sera ensuite pompée et traitée par une entreprise spécialisée. Trois jours plus tard, les résultats des analyses effectuées se montrant négatifs, tous les dispositifs mis en place sont levés.

 **N°31825 - 31/05/2006 - FRANCE - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors du remplissage d'un silo dans une station d'épuration, 4 t de chaux hydratée sont émis à l'atmosphère après rupture d'un événement. Des retombées de chaux sont observées dans le quartier voisin ; 4 ouvriers incommodés sont transportés à l'hôpital. Le silo est bâché. Les pompiers arrosent l'extérieur du silo, la toiture du bâtiment et le sol pour éviter toute remise en suspension et dispersion de la chaux. Une entreprise extérieure récupère les produits répandus.

 **N°32518 - 19/05/2006 - FRANCE - 01 - CEYZERAT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'eaux usées provenant d'un collecteur obstrué par manque d'entretien polluent la VALLIERE sur 4 km.

-  **N°31714 - 27/02/2006 - FRANCE - 95 - BERNES-SUR-OISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures rejoignent un réseau d'eaux pluviales et polluent l'OISE canalisée sur 1 km de long et 50 m de large. Les pompiers mettent en place des barrages hydrophobes et oléophiles en sortie de l'émissaire d'eaux pluviales, alertent les services de la navigation, les maires et les exploitants de 2 écluses et d'une usine de traitement des eaux et épandent des produits absorbants sur le cours d'eau. Une entreprise d'assainissement est à l'origine de la pollution, l'administration constate les faits.
-  **N°30699 - 26/09/2005 - FRANCE - 54 - MAXEVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 70 m³ de trichlorure de fer (FeCl₃) avec débordement de la cuvette de rétention se produit dans une station d'épuration. Un périmètre de sécurité est mis en place et une société spécialisée est contactée pour la récupération du produit chimique. Aucune pollution extérieure n'est constatée.
-  **N°30646 - 17/09/2005 - FRANCE - 38 - CHAPAREILLAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un polymère utilisé comme floculant dans les stations d'épuration pollue le GLANDON sur 1 km, tuant l'ensemble des truites du cours d'eau sur cette distance. Les pompiers récupèrent les floccs de produit et oxygènent la rivière.
-  **N°30619 - 13/09/2005 - FRANCE - 35 - CHARTRES-DE-BRETAGNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de la SEICHE, en aval d'une station d'épuration, est à l'origine de la mort de plusieurs centaines de poissons sur 1 km de rivière. Les pompiers mettent en place un barrage de bottes de paille pour récupérer les poissons morts.
-  **N°30596 - 10/09/2005 - FRANCE - 33 - EYSINES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de la JALLE entraîne une mortalité piscicole repérée au niveau d'une écluse. Une station d'épuration dont la capacité de traitement aurait été dépassée à cause de fortes pluies lors d'un orage est à l'origine de la pollution. La gendarmerie effectue des prélèvements et les pompiers des mesures d'oxygène dissous. Les autorités locales ordonnent l'ouverture des écluses pour évacuer la pollution vers la GARONNE.
-  **N°30776 - 12/08/2005 - FRANCE - 74 - SAINT-JEAN-DE-SIXT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents insuffisamment traités par une station d'épuration polluent le NOM sur 3 km, provoquant la mort de 3 000 truites sauvages.
-  **N°30997 - 11/07/2005 - FRANCE - 80 - AMIENS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station de pompage, un conteneur (GRV) d'acide chlorhydrique se perce lors de son déchargement, entraînant le déversement de 1000 l d'acide sur le sol de la zone de dépotage. Les pompiers alertés colmatent la fuite, neutralisent l'acide déversé à l'aide de carbonate de calcium et limitent la circulation routière à proximité du site. L'acide restant est transvasé dans un autre réservoir. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée, les dégâts matériels concernent le véhicule porteur qui sera remorqué jusqu'à un garage. La fragilisation du conteneur combinée à un choc lors du déchargement est à l'origine de l'accident. Plusieurs paramètres sont en cause : selon le constructeur du réservoir, le revêtement intérieur en ébonite se fragilise lors de remplissage à une température inférieure à 5°C. Par ailleurs, la déformation du réservoir résulte du mauvais positionnement des barres de protection. Enfin, le conteneur a été manipulé directement au niveau de la cuve avec un petit chariot élévateur alors qu'il aurait dû être au niveau des glissières prévues pour le soulèvement, au moyen d'un gros chariot élévateur. Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, les réservoirs avec revêtement en ébonite seront progressivement remplacés par des conteneurs à revêtement en hypalon, un cache est mis en place sur ce type de capacité pour éviter leur manutention au moyen de petit chariot élévateur, le contrôle de l'intérieur des cuves sera dorénavant effectué à l'aide d'un détecteur de fuite.
-  **N°31091 - 31/05/2005 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent le ru de LONGUEIL SAINTE MARIE sur 1 750 m. Un laboratoire effectue des prélèvements pour analyse. L'administration constate les faits.
-  **N°29906 - 27/05/2005 - FRANCE - 78 - HOUDAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Onze enfants d'un groupe de 53, âgés de 8 à 11 ans, sont pris de douleurs au ventre et de nausées, à la suite de la visite d'une station d'épuration dans la matinée. Ils sont conduits à l'hôpital pour y subir des examens. Les mesures de toxicité effectuées sur le site de la station d'épuration se révèlent positives en sulfure d'hydrogène (H₂S).
-  **N°30485 - 13/05/2005 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures provenant du réseau d'assainissement polluent la MARNE SUPERIEURE à la suite d'un défaut d'entretien d'un déboureur-déshuileur. Un barrage absorbant est mis en place sur le cours d'eau. L'administration constate les faits.

-  **N°29770 - 04/05/2005 - FRANCE - 60 - BORNEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une société de récupération de déchets industriels et de travaux d'assainissement, un feu se déclare sur une cuve de 10 m³ contenant de résidus d'hydrocarbures. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance. Une personne légèrement blessée est transportée au centre hospitalier.
-  **N°29584 - 31/03/2005 - FRANCE - 87 - LIMOGES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration urbaine, un feu se déclare sur une gaine en PVC, de 400 mm de diamètre et 30 m de long, évacuant l'air chaud du local d'épaississement des boues. Les secours redoutent une propagation du sinistre au bâtiment abritant les stock d'eau de Javel et d'acide chlorhydrique. Finalement, la conduite d'évacuation d'air pulsé est sectionnée et les foyers concernant les boues séchées sont éteints par les pompiers sous ARI. Une ventilation mécanique est mise en place pour dissiper les fumées et un contrôle de l'extinction est effectué par caméra thermique. Le bilan fait état de 3 employés blessés et 6 choqués : 2 employés intoxiqués par l'inhalation des fumées sont placés sous oxygène, 1 autre est hospitalisé.
-  **N°29776 - 25/03/2005 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pompe de relevage disjoncte dans une STEP communale. Le dispositif d'alarme défaillant ne détecte pas l'incident, permettant un déversement d'eaux usées dans la SEINE. Une turbidité de l'eau du fleuve est constatée sur 50 m de long et 5 m de large.
-  **N°29995 - 16/03/2005 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement de capteurs de hauteur d'eau, 6 000 m³ d'eaux usées sont rejetés dans la MARNE, sans avoir transité par le réseau d'assainissement. Une usine de production d'eau potable en aval qui constate une légère turbidité des eaux pompées, doit ralentir son activité.
-  **N°29420 - 12/03/2005 - FRANCE - 33 - EYSINES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un lâché important d'eau au niveau d'une écluse, des eaux usées provenant d'une station d'épuration polluent la JALLE et le réseau d'irrigation associé. Le personnel de la station effectue des prélèvements, la pollution est essentiellement organique.
-  **N°29407 - 10/03/2005 - FRANCE - 28 - LEVES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite de biogaz se produit sur un digesteur de boue fissuré à plusieurs endroits. Le méthane s'infiltre dans la double paroi et s'échappe légèrement vers l'extérieur. Un périmètre de sécurité est mis en place, 20 riverains sont évacués et 2 stations-service proches sont fermées. Le gazomètre de la station d'épuration étant plein, le digesteur est arrêté et 2 torchères situées à une dizaine de mètres de l'installation sont mises en service pour brûler l'excès de biogaz. Les employés de la station colmatent la fuite. La situation redevient normale 8 h après le déclenchement de l'alerte.
-  **N°29777 - 01/02/2005 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents de station d'épuration polluent la SEINE sur 200 m de long et 20 m de large.
-  **N°29775 - 31/01/2005 - FRANCE - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les pompes d'une station d'épuration communale s'arrêtent à la suite d'un incident électrique ; des eaux usées se déversent dans la Marne.
-  **N°28941 - 11/01/2005 - FRANCE - 85 - SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un écoulement accidentel de 1 300 l de fioul issus d'une cuve de 1 500 l pollue la station d'épuration communale. La mairie et le service des eaux endiguent la fuite et font fonctionner la station d'épuration en circuit fermée ; le réseau pluvial est protégé.
-  **N°28731 - 10/12/2004 - FRANCE - 80 - LE CROTOY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite au goutte à goutte se produit sur une canalisation de bisulfite de sodium (NaHSO₃) reliée à une cuve de 1 500 l. Quelques litres de NaHSO₃ se déversent dans une rétention en cours de travaux. Les secours obturent la fuite et épandent du sable sur le produit rejeté. Cinq personnes sont évacuées dont une légèrement blessée. Une société spécialisée transvasera le produit dans un autre réservoir.
-  **N°29844 - 08/12/2004 - FRANCE - 94 - ORLY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux usées pollue la SEINE à la suite d'un dysfonctionnement d'une station de relevage. Le clapet de trop-plein n'ayant pas été fermé, les eaux usées se déversent dans le réseau départemental d'eaux pluviales puis en SEINE. Le milieu naturel est touché, diminuant les échanges air - eau et entraînant des nuisances écologiques.

-  **N°28483 - 03/11/2004 - FRANCE - 76 - CRIEL-SUR-MER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un feu se déclare dans plusieurs armoires électriques d'une station d'épuration, il est rapidement éteint par les pompiers. Les dégâts au tableau électrique de la station d'épuration sont importants. Suite à cette coupure électrique, la municipalité prend un arrêté autorisant le rejet des eaux usées dans la rivière le temps de la ré-alimentation en électricité des pompes de relevage en courant (2 h). Les piscicultures et la police des eaux du secteur sont alertées.
-  **N°28281 - 09/10/2004 - FRANCE - 64 - SAINT-JEAN-DE-LUZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une explosion se produit dans le réseau d'égout de la ville. Dans l'attente de l'identification de l'origine du sinistre, un périmètre de sécurité est mis en place et les lotissements voisins sont évacués (50 maisons). Les dégâts sont limités aux canalisations d'eaux usées. Les services du gaz sont appelés, une fuite de gaz étant dans un premier temps évoquée. Après recherche, c'est le déversement d'un dérivé de produit pétrolier volatile dans le réseau de tout à l'égout qui a entraîné une accumulation de gaz en ciel des galeries dans les égouts et l'explosion. Du gaz demeurant (concentrations jusqu'à 60 à 80 m du lieu) dans le réseau, les secours ventilent les galeries par ouverture des bouches. Le dispositif est levé 3 h après l'explosion initiale.
-  **N°29787 - 01/10/2004 - FRANCE - 74 - MEYTHET**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement organique pollue l'AIRE à la suite de la formation d'un bouchon sur le réseau des eaux usées ayant provoqué une sur-verse dans les réseaux des eaux pluviales. Une mortalité de poisson est observée sur 900 m. Une société de curage d'égouts pompe le bouchon le lendemain.
-  **N°28016 - 15/09/2004 - FRANCE - 10 - LES RICEYS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un enfant décède à la suite d'une chute dans le bassin de décantation d'une station d'épuration.
-  **N°28233 - 19/07/2004 - FRANCE - 74 - BRETHONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un réseau d'assainissement communal est à l'origine d'une pollution organique du FORON DE SCIEZ qui entraîne la mort de truites sur 1 km.
-  **N°27509 - 05/07/2004 - FRANCE - 83 - FREJUS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 1 m³ de peroxyde d'hydrogène a lieu dans un local d'une entreprise de gestion de l'eau. La quasi-totalité du produit chimique (concentré à 35 %) s'est déversée dans un bac de rétention. Une entreprise spécialisée pompe le liquide.
-  **N°27453 - 25/06/2004 - FRANCE - 85 - BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne sur une pompe de station d'épuration provoque une pollution du JAUNAY et la mortalité de poissons sur 1,5 km.
-  **N°28010 - 24/06/2004 - FRANCE - 71 - SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors de travaux de maintenance sur le poste de relèvement des eaux usées d'une station d'épuration, 2 employés décèdent asphyxiés. Un 3ème employé qui essaie en vain de leur porter secours avant d'alerter les secours, est intoxiqué et hospitalisé.
-  **N°28840 - 01/06/2004 - FRANCE - 60 - REMY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Saturée par une grande quantité de boues à la suite de fortes pluies, une STEP communale rejette des effluents insuffisamment traités dans la PAYELLE. Le cours d'eau est pollué sur 3 km par des MES. L'administration constate les faits.
-  **N°28843 - 24/05/2004 - FRANCE - 60 - LE PLESSIS-BELLEVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées domestiques insuffisamment traitées par une STEP communale polluent le ru de LONGUEAU sur 4 km par. Des riverains alerte l'administration qui constate les faits.
-  **N°27140 - 20/05/2004 - FRANCE - 28 - LEVES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 De la boue stockée dans une citerne sur le site d'une station d'épuration des eaux se déverse dans l'EURE. La fuite est colmatée et un barrage flottant est mis en place. Des particules en suspension sont visibles sur plusieurs kilomètres de rivière.


N°27080 - 11/05/2004 - FRANCE - 68 - MULHOUSE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement des 2 pompes d'un réseau d'assainissement communal, un rejet d'eaux usées pollue l'ILL sur 15 km entraînant la mort par asphyxie de milliers de poissons (15 espèces dont truites et carpes). Trois sociétés de pêche portent plainte.


N°26915 - 07/04/2004 - FRANCE - 72 - THORIGNE-SUR-DUE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de couleur rouge et une mortalité piscicole sont observées sur le DUE. Le débordement d'un bac de chlorure ferrique (FeCl3) dans une station d'épuration communale est à l'origine de la pollution. Le débordement est dû à la panne d'une pompe de relèvement sur ce bac. Les prélèvements effectués montrent une dilution rapide de la pollution et l'absence d'impact autre qu'à l'aval proche du rejet. L'usine de production d'eau potable de la ville voisine doit néanmoins surveiller la qualité de l'eau.


N°26845 - 01/04/2004 - FRANCE - 01 - SAINT-GENIS-POUILLY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une émission de chlore (Cl2) de courte durée a lieu à l'air libre dans une station d'épuration. Lors d'un dépotage, un employé a versé accidentellement de l'eau de Javel dans une cuve contenant des résidus de chlorure ferrique. Deux personnes incommodées sont hospitalisées par précaution.


N°26376 - 09/02/2004 - FRANCE - 28 - CHARTRES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues se déversent dans l'EURE à la suite d'un dysfonctionnement dans une station d'épuration.